



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

COMMUNIQUE DE L'USP du 16 décembre 2010

LE DROIT D'OPPOSITION

A L'INFORMATISATION DE SES DONNES PERSONNELLES :

UN DROIT HUMAIN FONDAMENTAL

Dossier Patient Informatisé, Recueil Informatique obligatoire (RIMP) des données personnelles des patients : l'Union Syndicale de la psychiatrie condamne le fichage qui se banalise en psychiatrie, comme dans l'ensemble de la société.

En l'absence injustifiable d'anonymisation à la source, les risques d'atteinte à la confidentialité et d'interconnexion généralisée sont en effet majeurs, pouvant faire de la psychiatrie l'un des maillons d'une société de surveillance d'essence totalitaire.

L'Union Syndicale de la Psychiatrie revendique par conséquent le caractère fondamental du droit de s'opposer à l'informatisation de ses données personnelles, tout particulièrement dans le domaine de la psychiatrie, au regard du respect de la vie privée et de la liberté individuelle garantie par la constitution.

L'Union Syndicale de la Psychiatrie soutiendra tout usager de la psychiatrie faisant valoir son droit d'opposition à l'informatisation de ses données personnelles, et tout professionnel soutenant cette démarche.